

RÉGLEMENT DU TOURNOI DE DOUBLE VÉTÉRAN

SAINT LOUIS DE GONZAGUE - 16 JUIN 2019

- Le tournoi de la SLG est autorisé par la ligue de Nouvelle-Aquitaine sous le n° (en cours),
- La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses vétérans de la ligue de Nouvelle-Aquitaine, de R4 à NC,
- Le tournoi sera en format PROMOBAD, Damien Bily en sera le GEO,
- Tableaux de **doubles et mixte VETERANS, en poules de CINQ, SANS SORTIE DE POULE.**

→ Les poules sont constituées en fonction de la moyenne Cpph des joueurs, pour chaque tableau.

Les 5 équipes possédant les plus hautes moyennes s'affrontent dans une même poule. Puis les 5 équipes suivantes sont regroupées dans une seconde poule, et ainsi de suite pour la poule suivante.

En fonction du nombre d'inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de faire des poules de quatre,

- Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points,
- La date limite des inscriptions est fixée au 07/06/2019, cachet de La Poste faisant foi,
- Le nombre maximum de participants est de 50 joueurs,
Si le nombre est atteint avant le 07/06/2019, les inscriptions seront prises en compte en fonction de leur date d'arrivée,
- La constitution des tableaux aura lieu le 10 juin 2019,
- Le montant des engagements est de 8 euros pour un tableau, 10 euros pour deux tableaux, en sus d'une contribution directe à la mise en place d'un buffet,
- En cas de désistement, seuls les forfaits justifiés après la constitution des tableaux seront remboursés,
- Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les RSL grade 4,
- Les moyennes Cpph prises en compte sont celles calculées au 27 mai 2019,
- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage,
- Le temps de repos minimum est de 20 mn entre chaque match,
- Le temps d'échauffement est de 3 mn à partir du moment de l'annonce du match,
- Tout volant touchant un obstacle dans la salle, est let au service, et faute en jeu,
- Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.